



TRADUCTION OFFICIELLE

N° de document du greffe : 53

Date : Le 6 février 2024

Affaire : CT-2023-003 – *Commissaire de la concurrence c Cineplex Inc.*

Directives aux avocats (du juge Little, président)

Objet : Conférence de gestion de l’instance

1. Les parties sont invitées à participer à une conférence de gestion de l’instance le vendredi 9 février 2024, à 9 h 30, heure de l’Est, par vidéoconférence. Le greffe fournira les détails de la vidéoconférence séparément.

Les parties sont priées de communiquer au greffe, dès que possible, la liste des participants, en précisant s’ils sont autorisés à participer aux séances confidentielles.

2. Le Tribunal propose de mettre à l’ordre du jour les points suivants (en plus des questions soulevées par les parties) :
 - a. Le Tribunal émettra les instructions habituelles préalables à l’audience concernant l’exclusion de témoins, la procédure minutée, l’horaire des séances et le protocole applicable aux témoins (dans le cas d’une audience en personne). Les parties ont-elles des points particuliers à soulever au sujet des instructions, par exemple en ce qui concerne l’horaire des séances ou le temps total à diviser pour la procédure minutée?
 - b. Pièces/Documents de l’audience :
 - i. Y aura-t-il des pièces conjointes? (p. ex., authenticité reconnue et admissible pour la véracité de son contenu);
 - ii. Documents au titre de l’article 69;
 - iii. Documents essentiels : fournir au Tribunal des copies avant l’audience (maximum de 10 à 15 par partie).
 - c. Témoins des faits : horaire/séquence proposé(e).
 - d. Témoins experts : domaines d’expertise proposés ou convenus pour chaque expert.

- e. Toutes les questions restantes qui peuvent être traitées avant l'audience (en soulignant que l'échéance pour l'audience de toute requête liée aux preuves est passée).
 - f. Transcriptions de l'audience.
 - g. Arguments écrits, y compris la longueur maximale.
 - h. Observations sur les dépens.
3. Le Tribunal demande également aux parties d'aviser le greffe dès que possible s'il y a des questions de confidentialité à traiter le 7 février 2024, comme le prévoit l'ordonnance fixant l'échéancier.

Annie Ruhlmann
Cheffe d'équipe - Services du greffe du Tribunal de la concurrence
90, rue Sparks, bureau 600, Ottawa (Ontario) K1P 5B4
Tél. : 613-941-2440